

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 268**

présenté par

M. Zulesi, Mme Rossi, Mme Degois, M. Besson-Moreau, Mme Bureau-Bonnard, M. Krabal,
Mme Tiegna, M. Anato, Mme Brulebois, M. Claireaux, M. Paluszkiewicz, Mme Vanceunebrock,
Mme Mörch et Mme Riotton

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 31 BIS, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.